

RÈGLEMENT PARTICULIER

Course de Côte LORENTZWEILER
Dimanche et Lundi de Pâques, 05 et 06 avril 2026



N° visa ACL Sport : 001-25
Approuvé en date du : 11/02/2026



RÈGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut national, sera disputée en conformité avec:

- le Code Sportif International FIA et ses Annexes,
- le Code Sportif National ACL Sport et ses Sport-Info,
- les dispositions antidopage de la WADA, ALAD et FIA,
- et le présent Règlement Particulier approuvé par l'ASN.

Les modifications, changements et/ou ajouts au présent règlement sont effectués par la publication de bulletins/additifs numérotés et datés, établis par l'organisateur et validés par le Collège des Commissaires Sportifs.

La compétition entre en ligne de compte pour:

- le Championnat du Luxembourg des Courses de Côte 2026
- le Championnat du Luxembourg "Dames" 2026
- le Championnat du Luxembourg "Rookie" 2026
- le Championnat de Belgique des Courses de Côte 2026

Article 2 – Informations spécifiques à la compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) est détenue par l'Automobile Club du Luxembourg :

ACL
152, rue de Limpach
L-3932 Mondercange
Téléphone : +352 45 00 45 - 2600
Email : aclsport@acl.lu
Site internet : www.acl.lu/sport

Organisateur de la compétition:

Ecurie Luxembourg asbl
178, Val-Ste-Croix
L-1379 Luxembourg

en collaboration avec

Racing Action Lorentzweiler 04 asbl
29, Rue de Blaschette
L - 7353 Lorentzweiler

Email: cclorentzweiler@gmail.com

Site web: www.biergcourse.lu

L'adresse du Secrétariat de la compétition :

Ouverture (jour et horaire): Lundi à Vendredi de 8 à 18 heures, du 2 mars au 3 avril.

Adresse: Ralph NESER
45, rue Jean Mercatoris
L-7237 Helmsange

Téléphone: +352 621 720 027

Email: cclorentzweiler@gmail.com

Comité d'Organisation:

N° visa ACL Sport : 001-25
Approuvé en date du : 11/02/2026



Composition:

Président: Paul KRIER
Secrétaire: Ralph NESER
Trésorier: Patrick WILWERT
Membres: Jeff BONN
Charles KAUFFMAN
Michel WELTER
Claude SOISSON

Caractéristiques du parcours:

Adresse: CR122 entre Lorentzweiler et Blaschette

Longueur: 1500m Pente moyenne: \pm 5%
Dénivelé: \pm 90m Pente maximum: \pm 8 %

Caractéristiques de la compétition:

Nombre de manches d'essais officiels: maximum 4.
Nombre de manches de course officielle: 3.

Nombre maximum de participants admis: 75.

Les demandes d'inscription des pilotes inscrits au Championnat du Luxembourg des Courses de Côte et de ceux inscrits au Championnat de Belgique des Courses de Côte seront traitées de façon privilégiée!

Classement:

Les classements des Pilotes seront établis par le meilleur temps réalisé sur toutes les montées effectivement courues.

Exigences en matière de licence:

Pilotes: Permis de conduire automobile – excepté pour les mineurs participant avec une licence « Nationale Junior » ou « Découverte » – et minimum licence Nationale avec autorisation de participation à l'étranger (art. 2.3.7 du CSI)

Concurrents: minimum licence Nationale avec autorisation de participation à l'étranger (art. 2.3.7 du CSI)

Les conditions d'obtention d'une licence auto « Auto journalière » et « Auto Découverte » sont définies dans le Code Sportif National (cf. Annexe Licences, Art. 1.1)

Engagement:

Ouverture des engagements: dès approbation du règlement particulier par l'ASN.
Clôture des engagements: mardi 24 mars 2026 à 20 heures.

Adresse pour l'envoi du formulaire d'engagement :

Ralph NESER
45, rue Jean Mercatoris
L-7237 Helmsange

L'original signé par le concurrent et/ou pilote doit être transmis au secrétariat au plus tard pendant les vérifications administratives.

N° visa ACL Sport : 001-25
Approuvé en date du : 11/02/2026



Montant du droit d'engagement:

Avec la publicité facultative de l'organisateur: 200 EUR

Sans la publicité facultative de l'organisateur: 500 EUR

Modalité de paiement:Voir le formulaire d'engagement sur le site d'engagement préparé par l'organisateur: biergcourse.lu**Refus de l'inscription, Forfaits:**

L'organisateur pourra refuser l'inscription d'un concurrent et/ou pilote dans le cas où les droits d'engagement ne seraient pas payés.

Les frais d'inscription seront intégralement remboursés :

- au cas où l'événement n'aurait pas lieu;
- aux pilotes dont l'engagement n'aurait pas été retenu.

L'organisateur peut rembourser une partie des droits d'engagement aux concurrents qui pour une raison de "force majeure" sont incapables de prendre le départ de l'épreuve. Ceci doit être demandé par écrit, en donnant la raison du forfait. Les droits d'engagement seront remboursés :

- à 100% avant le 31/03/2026
- à 75% à partir du 01/04/2026 jusqu'au début des vérifications administratives, uniquement si le motif de "force majeure" est accepté.

Signalisation:

La fermeture et l'ouverture de la piste seront signalées par le passage de la voiture du directeur de course, équipée comme suit :

- Drapeau ou gyrophare rouge = fermeture de la piste
- Drapeau ou gyrophare vert = ouverture de la piste

Programme et Horaire de la compétition:

Dimanche, 05 avril 2026	de 14.00 à 19.00 heures:	Contrôle Administratif et distribution des numéros de départ
Dimanche, 05 avril 2026	de 14.30 à 19.00 heures:	Contrôle Technique
Lundi 06 avril 2026:	de 7.00 à 7.30 heures*:	Contrôle Administratif et distribution des numéros de départ
Lundi 06 avril 2026:	de 7.00 à 7.30 heures*:	Contrôle Technique
Lundi 06 avril 2026 :	à 7.45 heures:	1e réunion du Collège des Commissaires Sportifs avec ensuite publication de la Liste officielle des pilotes autorisés aux essais
Lundi 06 avril 2026:	à 8.00 heures :	Briefing des pilotes obligatoire
Lundi 06 avril 2026:	de 8.30 à 12.00 heures:	Essais chronométrés
Lundi 06 avril 2026:	à 12.15 heures:	2e réunion du Collège des Commissaires Sportifs avec ensuite publication de la Liste officielle de Départ
Lundi 06 avril 2026:	A partir de 13.30 heures:	les 3 manches de course
Lundi 06 avril 2026:	après la dernière manche:	mise en Parc Fermé
	15 minutes après l'arrivée du dernier participant:	3e réunion du Collège des Commissaires Sportifs avec officialisation des résultats
Lundi 06 avril 2026:	à 19.30 heures:	Remise de Prix

N° visa ACL Sport : 001-25Approuvé en date du : 11/02/2026

*** Sous réserve de présenter une excuse motivée**

Briefing obligatoire des Pilotes:

La présence de tous les pilotes sera contrôlée par la signature d'une feuille d'émergence.
En cas de non-présentation au briefing, le pilote devra suivre un briefing séparé au prix de 100 euros.
En outre, d'autres sanctions pourront être prononcées par le Collège des commissaires sportifs.

Vérifications administratives:

Lieu: à l'école primaire de Lorentzweiler, horaire selon Programme de la Compétition

Documents à présenter:

- Licences du concurrent et pilote
- Permis de conduire de la catégorie B du pilote – excepté pour les mineurs participant avec une licence « Nationale Junior » ou « Découverte »
- Autorisation de participation à l'étranger (art. 2.3.7 du CSI)
- Preuve de paiement des droits d'engagement
- Dans le cas d'une voiture louée ou prêtée, une attestation datée et signée du propriétaire de la voiture engagée, autorisant l'utilisation de ladite voiture en compétition le jour de l'épreuve.

Vérifications techniques:

Lieu: dans la cour de l'école primaire de Lorentzweiler, horaire selon Programme

Au minimum un des documents suivants est à présenter :

- Passeport technique national
 - Fiche d'homologation des voitures des groupes FIA ou/et fiche technique PF
- L'absence de l'un de ces documents obligatoires valable entraîne une amende de 200€ payables au Bureau Officiel.

Equipement conforme aux annexes de la FIA à présenter:

- Casque
- HANS
- Gants
- Chaussures
- Combinaison
- Sous-Vêtements

Contrôles supplémentaires (pesage etc.):

Lieu et horaire: idem Contrôle Technique

Parc Fermé:

À l'issue de la dernière montée de course, un parc fermé sera instauré pour tous les véhicules dans la « rue de la Vallée ». Cette zone a été approuvée au préalable par l'ASN (cf. Plan de Sécurité).

Tableau d'affichage officiel:

Lieu: Bureau officiel

Tableau d'affichage virtuel:

- Application SPORTITY, mot de passe : CCL2026

N° visa ACL Sport : 001-25
Approuvé en date du : 11/02/2026



Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 - Voitures fermées:

La Compétition est ouverte aux voitures disposant d'un passeport technique national. S'y ajoutent les fiches d'homologation des voitures des groupes FIA et le cas échéant les fiches techniques PF en vigueur. Les voitures doivent répondre aux prescriptions techniques de l'Annexe J de la FIA, respectivement à la réglementation nationale des ASN concernées qui correspondent à l'un des groupes énumérés suivants :

Groupe	Classe (FIA Pf)
Catégorie 1 – Véhicules de production	
Groupe 1	Classe 1 – Pf 15 à 39
Groupe 2	Classe 2a – Pf 40 à 59
	Classe 2b – Pf 60 à 79
Groupe 3	Classe 3a – Pf 80 à 99
	Classe 3b – Pf 100 à 119
Groupe 4	Classe 4a – Pf 120 à 139
	Classe 4b – Pf 140 à 159
Groupe 5	Classe 5a – Pf 160 à 199
	Classe 5b – Pf 200 à 259
	Classe 5c – Pf > 259

3.2 Catégorie 2 - Voitures de Compétition:

Groupe E2-SH

Classe 20	jusqu'à 2000 cm ³
Classe 21	plus de 2000 cm ³

Groupe E2-SC (CN et C3 inclus)

Classe 22	jusqu'à 2000 cm ³
Classe 23	de plus de 2000 à 3000 cm ³

Groupe D/E2-SS (voitures suralimentées autorisées jusqu'à une cylindrée effective/corrigée de maximum 3000 cc)

Classe 24	jusqu'à 2000 cm ³
Classe 25	de plus de 2000 à 3000 cm ³

Groupe CM (selon règlements FFSA et/ou RFEDA)

Classe 26	jusqu'à 1003 cm ³
-----------	------------------------------

Groupe EX (selon règlement RACB)

Classe 30	jusqu'à 4000 cm ³
-----------	------------------------------

Remarques:

- Pour les pilotes étrangers non-inscrits à un Championnat, une Coupe ou un Challenge national ACL sport, la réglementation respective de leur ASN est appliquée.
- Aucun coefficient de calcul de cylindrée ne sera appliqué pour les voitures du groupe R3T (< 1620 cm³).
- Une participation sur plusieurs voitures lors d'une seule compétition n'est pas autorisée.
- Une même voiture ne pourra être engagée par plusieurs concurrents.

N° visa ACL Sport : 001-25
Approuvé en date du : 11/02/2026



-Un pilote ne pourra participer à une épreuve sur une voiture autre que celle figurant sur son bulletin d'engagement qu'à condition que la voiture de remplacement soit une voiture appartenant au même groupe et à la même classe et que le pilote ait participé aux essais sur la voiture de remplacement.

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition:

Chaque participant recevra de l'organisateur au moins deux jeux de numéros de compétition qui devront être apposés de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la compétition.

Les voitures sans leurs numéros de compétition corrects ne seront pas admises au départ.

Les numéros de compétition ne pourront être apposés que le jour même de l'épreuve; ils devront être retirés avant que les voitures ne quittent le parc fermé respectivement le parc d'assistance (voitures remorquées exceptées). En cas d'infraction, le concurrent et le conducteur seront passibles d'une amende telle que définie par le Code de la Route luxembourgeois en vigueur.

Publicité:

L'apposition de motifs et d'inscriptions publicitaires conformes aux règlements de la FIA est autorisée à condition qu'ils n'entravent pas la lecture facile des numéros de compétition.

Les vitres latérales et arrières, de même que le pare-brise doivent rester vierges, à l'exception:

- d'une bande de maximum 8 cm de haut en haut du pare-brise ;
- d'inscriptions sur les vitres latérales et arrières qui n'entravent pas la visibilité du pilote.

Toute publicité à caractère politique, religieuse ou immorale est interdite.

La publicité doit respecter la loi luxembourgeoise ainsi que les codes sportifs en vigueur.

Equipement de sécurité des pilotes:

Suivant le CSI FIA Annexe L, Chapitre III en vigueur;

Suivant le CSI FIA Annexe J en vigueur.

Mise en place au départ:

Les pilotes devront se tenir à la disposition du directeur de course au moins une heure avant leur départ et se ranger dans la file de pré-grille dès le premier appel. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou changements d'horaire qui pourraient se décider avant le départ. Le pilote qui ne se présente pas à la file de pré-grille ou au départ dès le premier appel pourra être exclu de la montée de course sur décision du directeur de course.

Article 5 – Principaux officiels (les numéros de téléphone utiles seront publiés lors de l'épreuve)

Directeur de Course: Paul Krier (Lic.:)

Directeur de Course adjoint: Jean-Marie Kuborn (Lic.:)

Collège des Commissaires Sportifs:

Président: (Lic.:)

(Lic.:)

(Lic.:)

RACB: Jan Dhondt (Lic.: 2385)

Stagiaire(s):

N° visa ACL Sport : 001-25
Approuvé en date du : 11/02/2026



Commissaires techniques ACL Sport:

Président: (Lic.:)

(Lic.:)

(Lic.:)

Stagiaire(s):

Commissaires techniques RACB:

Responsable : Jean-Guy Mosbeux (Lic.: 3412)

Commissaires techniques DMSB:

Responsable : (Lic.:)

Observateur RACB : Patrick BODART (Lic.: 2588)

Médecins:

Médecin-Chef: Dr. Paraskevas Kontokostas (Lic.:)

Médecin: Dr. Ludwig Carl (Lic.:)

Service d'Ambulances: LuxAmbulances

Intervention rapide: Motorsport Rettungsteam Lëtzebuerg

Chronométrage: Thomas Stoll (Lic.: SPA1081706)

Dr Michael Stoll (Lic.: SPA1117701)

Délégué Sécurité: Marc Detail

Secrétaire de l'épreuve: Patricia Binsfeld (Lic.:)

Secrétaire adjoint de l'épreuve: Ralph Nesar (Lic.:)

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs: Patricia Binsfeld

Responsable Relations Concurrents: Charles Kauffman

Responsable Parc d'Assistance: Patrick Wilwert

Officiels chargés supportant la compétition:

Responsable de l'Organisation: Paul Krier

Responsable du Parcours: Ralph Nesar

Responsable au Parc Fermé: Patrick Thill

Responsable au Pré-Départ: Pierrot Thill

Responsable Commissaires de Piste: Rico Kratzert (Lic : SPA1165105)

Service Commissaires de Piste: Marshals Club Nürburgring

Dépannage: Automobile Club Luxembourg (ACL)

Intervention glissières: AMECO

Article 6 – Aide extérieure

Toute aide extérieure entraîne la disqualification.

N° visa ACL Sport : 001-25

Approuvé en date du : 11/02/2026



Les voitures arrêtées sur le parcours ne seront remorquées que sur ordre du directeur de course.

Dans les zones de pré-grille et file de pré-grille, un changement de pneumatiques est autorisé, sans toutefois pouvoir perturber l'ordre de mise en place ou de départ, respectivement l'heure de convoi ou de départ. En cas de changements des conditions météorologiques, la direction de course décidera de la procédure nécessaire.

Article 7 – Assurances

Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, pilotes, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/pilote est totalement responsable de son ou de ses assurances personnelles (y inclus celles des véhicules accompagnateurs, p.ex. mobilettes, vélos, trottinettes, etc.).

La couverture est limitée à douze millions cinq cent mille euros pour des dommages qui découlent de la participation du véhicule à des courses ainsi qu'aux essais préparatoires à ces courses. L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements à l'intérieur de l'enceinte de la manifestation.

Clause dérogatoire

L'organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s). L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

Article 8 – Réclamations et appels

La procédure de protestation et d'appel est régie par le Code Sportif International de la FIA et par le Code Sportif National de l'ACL Sport.

Délai de réclamation:

Règlement ACL Sport

Les réclamations contre la non-conformité présumée d'une automobile doivent être déposées au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de l'épreuve.

Article 9 – Podium, Prix et Récompenses

Trophées

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de trophées par l'organisateur comme suit:

- une coupe aux trois premiers du classement général
- une coupe aux trois premiers du classement de chaque catégorie
- une coupe au trois premiers du classement de chaque classe

N° visa ACL Sport : 001-25

Approuvé en date du : 11/02/2026



- une coupe au premier licencié luxembourgeois
- une coupe à la première dame
- une coupe au premier licencié étranger de la catégorie 1 et de la catégorie 2
- une coupe au premier pilote espoir (23 ans maximum, âge inclus).

Remise des prix

Les trophées sont remis lors de la remise des prix officielle.

Les prix doivent être retirés personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi ils resteront acquis à l'organisateur. Aucun prix ne sera envoyé.

Tous les prix sont cumulables.

Article 10 – Réserves, modifications

L'organisateur se réserve le droit de compléter ou d'apporter des modifications au présent règlement particulier et ceci avec l'approbation de l'ACL Sport, respectivement du Collège des commissaires sportifs de la compétition. Il se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter la compétition en cas de participation insuffisante, de force majeure ou d'évènement imprévisible, et ce sans aucune obligation d'indemnisation.

Les commissaires sportifs ont l'autorité de décider de tout cas non-prévu au règlement particulier.

Article 11 – Dispositions particulières

En cas de non-respect des dispositions ci-dessous (y compris par un assistant du Pilote / Concurrent), le Pilote / Concurrent s'expose à l'exclusion de la Compétition ou à d'autres sanctions des commissaires sportifs.

- Les Pilotes / Concurrents sont priés à ne pas occuper les emplacements non affectés par les organisateurs.
- Les Pilotes / Concurrents et les membres des équipes s'engagent à se comporter de manière à ne mettre personne en péril et à n'importuner personne plus que strictement nécessaire. En particulier, la conduite de véhicules motorisés par des enfants et des jeunes est interdite dans l'enceinte de la manifestation.
- L'organisation du stationnement des voitures de course et des véhicules des accompagnants dans le paddock doivent être telles qu'au moins une demi-largeur de la voie publique soit gardée libre (voie de secours).
- Avant le départ et après la ligne d'arrivée, il est strictement obligatoire de rouler au pas, c'est-à-dire à une vitesse très réduite. Tous les participants doivent impérativement respecter cette consigne afin d'assurer la sécurité de chacun. De plus, il est essentiel de suivre en tout temps les instructions des officiels de la course. Le non-respect de ces règles pourra entraîner des sanctions.
- Toute forme de préchauffage des pneumatiques avant le départ est interdite et peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification (y compris les couvertures chauffantes et le traitement chimique).
- Dans le parc d'assistance, aucune huile usagée ne doit être ni stockée ni éliminée.
- Pour éviter la contamination du sol, chaque Pilote / Concurrent doit créer une surface hydrofuge et résistante aux hydrocarbures (feuille, tapis environnement en plastique) dans le cadre de sa voiture de compétition. Ceci est à apporter par le Pilote/Concurrent lui-même.
- Chaque pilote doit s'assurer qu'un extincteur d'au moins 6 kg est disponible dans la zone de paddock où il s'installe.

Article 12 – Démonstration et parade

N° visa ACL Sport : 001-25
 Approuvé en date du : 11/02/2026



Le cas échéant, des montées de démonstration peuvent être prévues dans le respect des conditions énumérées à l'article 6.1 du Code Sportif International, ainsi qu'une parade organisée selon les dispositions de l'article 5 du même Code.

Trois montées de démonstration auront lieu le matin pendant les essais, et deux autres l'après-midi : l'une entre la première et la deuxième montée de course, l'autre entre la deuxième et la troisième montée de course. Ces démonstrations se dérouleront sans chronométrage.

La démonstration a été approuvée au préalable par l'ASN dans les 3 zones spécifiquement définies. Seul le Falken Drift Team est autorisé à embarquer des passagers, et ceux-ci doivent porter des vêtements de sécurité (sous-vêtements, combinaison, cagoule, casque) et respecter les dispositions du Code Sportif International relatives aux démonstrations et au transport de passagers.

Article 13 – Chaque disposition supplémentaire de l'organisateur sera publiée par ajouts/additifs numérotées au tableau d'affichage officiel.

L'organisateur déclare que la manifestation se déroulera conformément aux dispositions du CSI, du CSN de l'ACL Sport et du présent règlement. L'organisateur veillera à ce que tous les assistants et participants engagés par l'organisateur, qui ne sont pas soumis à une licence, soient tenus de reconnaître et de respecter les dispositions de la FIA et de l'ACL Sport.

N° visa ACL Sport : 001-25
Approuvé en date du : 11/02/2026

